

680

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Alexandre Regnier <lesflamantsrosesdutrebon@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 08:46  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Contre le projet de La Barben

Bonjour,

Je suis contre ce projet qui ne prend pas et qui ne respecte pas du tout notre environnement. Destruction d'espèce, artificialisation des sols sans autorisation préalable, ce n'est pas de ce genre de projet que nous voulons chez nous.

Alexandre RÉGNIER



481

## MICHEL Géraldine

---

**De:** nathalie fabre <nataliefabre@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 08:53  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Rocher Mistral

Bonjour,

Je souhaite par le présent courrier vous signifier mon désaccord concernant le projet « rocher Mistral ».

L'atteinte écologique est inacceptable et le projet lui même choquant.

J'espère que cette tranche ne verra jamais le jour.

Cordialement

N Fabre

Envoyé de mon iPhone



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Arnaud Pergeline <apergeline@aol.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 08:59  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** enquête d'utilité publique

**Nom:** PERGELINE  
**Prénom:** ARNAUD  
**Mail:** apergeline@aol.com

**Je suis opposé à ces permis d'aménager**  
pour les raisons suivantes :

- **les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;**
- **certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique);**
- **cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité :** La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.
- **pollutions sonores et lumineuses aggravées :** Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo

- **cimetière du village mitoyen du futur projet :** la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.
- **Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution :** Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés
- **Modification d'un site classé Monument historique :** « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des monuments de France)
- **Sur-fréquentation touristique :** tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement.
- **détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli, protégé ; des chauves-souris (murins à oreilles échancrées), protégées :** « Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a tout de même été élaborée »
- **aggravation des risques d'inondation :** L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélérera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne

- **aggravation des risques incendie** : La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. Les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** LAMBERT Bethie <bethie.lambert@edf.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 09:03  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Contributions aménagement  
**Pièces jointes:** Exemple Contribution.odt

Bonjour,

En pièce jointe les contributions contre l'aménagement

Cordialement

Béthie LAMBERT

Ce message et toutes les pièces jointes (ci-après le 'Message') sont établis à l'intention exclusive des destinataires et les informations qui y figurent sont strictement confidentielles. Toute utilisation de ce Message non conforme à sa destination, toute diffusion ou toute publication totale ou partielle, est interdite sauf autorisation expresse.

Si vous n'êtes pas le destinataire de ce Message, il vous est interdit de le copier, de le faire suivre, de le divulguer ou d'en utiliser tout ou partie. Si vous avez reçu ce Message par erreur, merci de le supprimer de votre système, ainsi que toutes ses copies, et de n'en garder aucune trace sur quelque support que ce soit. Nous vous remercions également d'en avertir immédiatement l'expéditeur par retour du message.

Il est impossible de garantir que les communications par messagerie électronique arrivent en temps utile, sont sécurisées ou dénuées de toute erreur ou virus.

---

This message and any attachments (the 'Message') are intended solely for the addressees. The information contained in this Message is confidential. Any use of information contained in this Message not in accord with its purpose, any dissemination or disclosure, either whole or partial, is prohibited except formal approval.

If you are not the addressee, you may not copy, forward, disclose or use any part of it. If you have received this message in error, please delete it and all copies from your system and notify the sender immediately by return message.

E-mail communication cannot be guaranteed to be timely secure, error or virus-free.





Nom : LAMBERT

Prénom : Béthie

Mail : bethie.lambert@gmail.com

**Je suis opposé à ces permis d'aménager**

pour les raisons suivantes :

- **les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;**
- **certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique);**
- **cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité : La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.**
- **pollutions sonores et lumineuses aggravées : Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.**  
**Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo**

683



- cimetière du village mitoyen du futur projet : la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.
- **Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution** : Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés
- **Modification d'un site classé Monument historique** : « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des monuments de France)
- **Sur-fréquentation touristique** : tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement.
- **détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli**, protégé ; des chauves-souris (**murins à oreilles échancrées**), protégées : « Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a tout de même été élaborée »
- **aggravation des risques d'inondation** : L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélérera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne
- **aggravation des risques incendie** : La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. Les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !



484

## MICHEL Géraldine

---

**De:** david antoine <dvdantoine@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 09:32  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** LA BARBEN

**Nom:** ANTOINE

**Prénom:** David

**Mail:** [dvdantoine@gmail.com](mailto:dvdantoine@gmail.com)

### Je suis opposé à ces permis d'aménager

pour les raisons suivantes :

- **les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;**
- **certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique);**
- **cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité :** La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.
- **pollutions sonores et lumineuses aggravées :** Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échanquées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échanquées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo

- **cimetière du village mitoyen du futur projet :** la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.
- **Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution :** Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés
- **Modification d'un site classé Monument historique :** « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des monuments de France)
- **Sur-fréquentation touristique :** tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement.
- **détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli,** protégé ; des chauves-souris (**murins à oreilles échanquées**), protégées : « Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a tout de même été élaborée »
- **aggravation des risques d'inondation :** L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélérera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne

- **aggravation des risques incendie** : La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. Les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !

**Pour participer envoyez votre contribution** par mail au maire de La Barben à l'adresse suivante qui fait suivre :  
[dgs@labarben.fr](mailto:dgs@labarben.fr)

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Magali Bergues <berguesmagali@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 10:12  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Opposition aux permis d'aménager du Rocher Mistral

Bonjour,

Je suis opposée à ces trois permis d'aménager car cela va déjà à l'encontre du RNU et de la préservation de notre beau patrimoine et de notre territoire, et si on a de l'argent on peut mépriser l'environnement ? Des lois sont votées pour préserver et protéger la faune , la flore, les monuments historiques, mais si on a de l'argent on peut tout écraser au bulldozer?? Sans parler des risques d'inondation, à tout bétonner si proche de la Touloubre cela n'a aucun sens ! Les futurs touristes pourront également comme le long des autoroutes mettre le feu à nos belles collines défigurées? Pourquoi n'a-t-on pas tout simplement refuser cette demande de permis qui ne respecte pas les le RNU de La Barben?? Ce projet n'a aucune utilité publique et va à l'encontre des enjeux environnementaux, économiques, patrimoniaux et éthiques de notre époque et de ce village.

Magali BERGUES





**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Lamblin Sandrine <sandrinelamblin@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 10:31  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Contre la délivrance du permis à la Barben

**Nom:** Lamblin  
**Prénom:** Sandrine  
**Mail:** sandrinelamblin@yahoo.fr

**Je suis opposé à ces permis d'aménager**

pour les raisons suivantes :

- **les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;**
- **certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique);**
- **cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité** : La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.
- **pollutions sonores et lumineuses aggravées** : Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échanquées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échanquées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo

- **cimetière du village mitoyen du futur projet** : la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.
- **Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution** : Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés
- **Modification d'un site classé Monument historique** : « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des monuments de France)
- **Sur-fréquentation touristique** : tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement.
- **détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli**, protégé ; des chauves-souris (**murins à oreilles échanquées**), protégées : « Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a tout de même été élaborée »

- **aggravation des risques d'inondation** : L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélérera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne
- **aggravation des risques incendie** : La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. Les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !

**Pour participer envoyez votre contribution** par mail au maire de La Barben à l'adresse suivante qui fait suivre : [dgs@labarben.fr](mailto:dgs@labarben.fr)

487

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Chloé Derail <derail.chloe.sylvie@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 10:32  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Opposition projets SAS projet Mistral

Bonjour,

Je suis opposée aux projets d'extensions et de défrichement de la SAS projet mistral.

Cordialement,

Chloé Derail  
Résidant en PACA



488

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** durand-gasselin martine <martine.durandgasselin@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 10:41  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** avis sur Rocher Mistral

Je suis contre ce projet qui n'est pas écologiquement responsable

Martine Durand-Gasselin



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Alix Saint-Martin <alix.st.martin@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 10:52  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Consultation Rocher Mistral

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation concernant SAS Rocher Mistral, je vous fait part de mon opposition à son extension et au défrichement pour la deuxième tranche du projet.

Le projet va à l'encontre des besoins de préservation des espaces naturels, et est un non-sens en termes de sécurité (incendies, voies et terrains non adaptés aux voitures).

Cordialement,

Alix Saint-Martin





L190

opposition aux projets d'extension du ro...  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  I

## opposition aux projets d'extension du rocher Mistral

TR:

SB sophie bergaglio <sophie.bergaglio@gmail.com> ...  
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Mer 05/07/2023 11:04

MG

Bonjour

je suis opposée **aux projets d'extension et de défrichage de la SAS Rocher Mistral qui ne tient pas compte de l'environnement, du la quiétude du village, de l'équilibre écologique et animalier.**

**Ce projet d'extension est contre-nature par rapport aux défis écologique et de préservation de la bio-diversité.**

 Répondre  Transférer





AVIS PA DANS LE CADRE DU PVE  Télécharger  Enregistrer dans OneDrive  Masquer l

### AVIS PA DANS LE CADRE DU PVE

TR:

 Le contenu de ce message a été partiellement bloqué car l'expéditeur ne figure pas dans votre liste d'expéditeurs approuvés. Afficher le contenu bloqué

MG

KK kri kri <kri.13@hotmail.fr> ...  
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Mer 05/07/2023 11:07




 avis PA Rocher Mistral.pdf  
123 Ko 

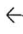



Bonjour ,  
je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint mon avis sur les PA -projet ROCHER MISTRAL.  
Ma position est contre ce projet.  
Bien cordialement.  
Chrystelle TISSOT



 Sans virus.[www.avast.com](http://www.avast.com)



 Répondre  Transférer





Bonjour,

Dans le cadre de l'avis de participation du public par voie électronique relative aux demandes de permis d'aménager Pa 013 009 22 0006 et Pa 013 009 22 0007 déposés par la sas rocher mistral, représentée par monsieur Vianney d'Alañon en vue de la création des infrastructures du parc a thèmes rocher mistral et d'une aire de stationnement, d'une voie pompier, billetterie, sanitaires et esplanade d'accueil sur la commune de la Barben.

Je suis tout à fait opposée au Projet du Rocher Mistral

Le porteur du projet se défend de part celui-ci de valoriser, protéger et faire perdurer le patrimoine et la mémoire de la provence.

Or par ces Permis d'aménager, il ne fait que détruire :

DÉTRUIRE

LE PATRIMOINE NATUREL, LA FAUNE ET LA FLORE, L'ENVIRONNEMENT

Le Projet s'inscrit dans une zone classée NATURA 2000 qui a vocation à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel

Défricher des zones naturelles pour la création de pont/ passerelle au-dessus de la Touloubre qui par le passé ont prouvés leurs efficacités comme barrières naturelles pour le débordement de l'eau

Faire d'un site calme et paisible tant apprécier des barbenais ainsi que de biens d'autres personnes, un endroit entachait par des nuisances sonores et par le flux incessants des visiteurs

Il parait inconcevable, compte tenu de toutes les réglementations mises en place par les services de l'état dans les zones situées dans le périmètre risques d'incendie et inondations aléa FORT, de maintenir de projet

De plus le projet désastreux sur le plan environnemental, écologique, sécurité, tranquillité et incompatible du fait qu'il jouxte un lieu de culte classé au monuments historique ainsi que le cimetière communal

**Et Faire un village PROVENÇAL en PROVENCE qu'elle hérésie, n'avons-nous pas de si beaux villages bien authentiques, avec un patrimoine culturel exceptionnel autour de chez nous que d'accepter un projet qui pour ma part n'apportera absolument rien à la BARBEN et à l'histoire de LA PROVENCE et au contraire ne fera que Détruire son cher patrimoine.**



## Enquête publique

Michèle DELGADO <timpdelgado@gmail.com>

Mer 05/07/2023 11:08

À : POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

**Nom: DELGADO**

**Prénom: Michèle**

**Mail: timpdelgado@gmail.com**

### Je suis opposé à ces permis d'aménager

pour les raisons suivantes :

- **les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;**
- **certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique);**
- **cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité** : La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.
- **pollutions sonores et lumineuses aggravées** : Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo

- **cimetière du village mitoyen du futur projet** : la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.
- **Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution** : Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation –

déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés

- **Modification d'un site classé Monument historique** : « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des monuments de France)
- **Sur-fréquentation touristique** : tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement.
- **détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli**, protégé ; des chauves-souris (**murins à oreilles échancrées**), protégées : « Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a tout de même été élaborée »
- **aggravation des risques d'inondation** : L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélérera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne
- **aggravation des risques incendie** : La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. Les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers.
- La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !



Contre le Projet d'extension    ↓ Télécharger    ↻ Enregistrer dans OneDrive    ☑ Masquer le contenu

## Contre le Projet d'extension

TR:

MS    Marie Saint-Léger <stledg@gmail.com>  
À : POTIER Dominique (DGS La Barben)

...  
Mer 05/07/2023 11:09

MG

Bonjour, je suis contre ce projet de défrichage , ce projet est nuisible  
environnementalement et non conforme en terme urbanistique



Cordialement  
Marie Saint-Léger  
Velaux



↩ Répondre    ➦ Transférer





AVIS PVE Télécharger Enregistrer dans OneDrive Masquer le courrier

### AVIS PVE

TR:

Le contenu de ce message a été partiellement bloqué car l'expéditeur ne figure pas dans votre liste d'expéditeurs approuvés. Afficher le contenu bloqué

MG

R richard <richardbarbieri@hotmail.fr> ...  
À : POTIER Dominique (DGS La Barben) Mer 05/07/2023 11:12

avis RM.pdf  
86 Ko

Bonjour,  
Ci-joint l'avis contre le projet Rocher Mistral  
Merci.  
RB

Sans virus. [www.avast.com](http://www.avast.com)

Répondre Transférer





Bonjour,

Dans le cadre de l'avis de participation du public par voie électronique relative aux demandes de permis d'aménager Pa 013 009 22 0006 et Pa 013 009 22 0007 déposés par le sas rocher mistral, représentée par monsieur Vianney d'Alançon en vue de la création des infrastructures du parc ont thèmes rocher mistral et d'une aire de stationnement, d'une voie pompier, billetterie, sanitaires et esplanade d'accueil sur la commune de la Barben.

**Je suis contre le Projet du Rocher Mistral**

Ces Permis d'aménager mettent en avant la destruction,

**DU PATRIMOINE NATUREL, DE LA FAUNE ET LA FLORE, L'ENVIRONNEMENT**

Le Projet s'inscrit dans une zone classée NATURA 2000 qui a vocation à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel

Défrichement des zones naturelles essentielles à l'équilibre environnemental

Polluer par des nuisances sonores et par le flux incessants des visiteurs un site calme et paisible tant apprécier des barbenais

Les risques avérés que projet comporte car il est directement situé dans le périmètre risques d'incendie et inondations aléa FORT,



## Défrichement de la SAS Rocher Mistral

Olivier HOULES <cac.houles@orange.fr>

Mer 05/07/2023 11:12

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Monsieur le Commissaire,

Je suis fondamentalement défavorable aux projets d'extension et de défrichement de la SAS Rocher Mistral.

La nature - et donc notre poumon à nous les hommes - souffre assez de projets urbains importants et nécessaires pour raser une zone naturelle dans un objectif ludique et économique incertain.

Cordialement,

Olivier Houles





**Rocher Mistral : Non**

Morgane Leal <morganeleal10@gmail.com>

Mer 05/07/2023 11:38

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Le projet des trois permis déposés par la SAS Rocher Mistral ne respecte pas :

- les règlements, les dispositions de l'urbanisme
- le bien être des habitants et des non humains
- le patrimoine classé
- la nature

C'est une aberration écologique à l'impact environnemental désastreux



## Contribution du collectif Cistude dans le cadre de la participation du public relative au projet Rocher Mistral à La Barben.

collectif.cistude@laposte.net

Mer 05/07/2023 11:40

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

📎 1 pièces jointes (124 Ko)

Contribution collectif Cistude projet Rocher Mistral le 5 juin 2023.pdf;

Bonjour,

Veillez trouver, ci-jointe, la contribution du collectif Cistude dans le cadre de la participation du public relative au projet Rocher Mistral à La Barben.

Cordialement,

*Pour le collectif Cistude  
Christelle Milleville,  
Coprésidente*





Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant sauvage, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

Le collectif Cistude exerce son action sur les cinq départements de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur.

497

Miramas, le 5 juin 2023

Collectif Cistude  
BP 60049  
13142 MIRAMAS CEDEX  
www.collectifcistude.org

M. Frank SANTOS  
Maire de La Barben  
1 place de Forbin  
13330 LA BARBEN

**Objet : Contribution du collectif Cistude dans le cadre de la participation du public relative au projet Rocher Mistral à La Barben.**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la participation du public attendue suite à la présentation par la SAS Rocher Mistral de son projet de développement d'un parc à thème sur votre commune, nous vous faisons part de nos remarques.

**1. Artificialisation des sols**

La Loi Climat & Résilience recommande de diviser par 2 la consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) entre 2021 et 2030. Or, pour la commune de La Barben, l'artificialisation cumulée de référence (consommation de NAF de 2011 à 2020) s'élève à 4,8 ha, soit une consommation annuelle moyenne de 0,4 ha. La Loi Climat & Résilience déclinée à l'échelle de La Barben définit donc un objectif de consommation d'espaces NAF de 2,4 ha pour la décennie 2021-2030, soit 0,2 ha par an<sup>1</sup>.

Le projet de réaménagement du site du château de La Barben impacterait 9,1 ha dont un défrichement estimé à 4,85 ha. Ce projet excède donc largement l'objectif de consommation NAF pour la commune de La Barben.

**2. Biodiversité**

- Le projet est inclus dans la zone classée Natura 2000 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour ».

---

1 Ministère de la Transition écologique – Observatoire national de l'artificialisation - Diagnostic La Barben  
Sparte Beta

- Le projet entraînerait l'abattage de plus d'une centaine d'arbres.
- Une zone de 2,26 ha impactés par ce projet constitue un habitat favorable à la nidification du rollier d'Europe.
- Sur le site prospèrent plusieurs colonies de chiroptères : murins à oreilles échancrées, murins cryptiques. Les effectifs de ces colonies se sont effondrés entre 2020 et 2022. Des caves qui étaient le lieu de leur accouplement ont été comblées. Le site est en effet ouvert au public depuis juillet 2021, sans étude d'impact et sans que la MRAE n'ait pu formuler un avis. Le projet aura encore un impact fort sur cette colonie, à la fois sonore et lumineux. L'impact sonore d'ailleurs ne pourra être évalué qu'une fois les spectacles mis en place ce qui est une aberration.
- Ce projet impactera aussi la zone toute proche de nidification du Grand-Duc d'Europe qui se trouve au niveau de la confluence de la Touloubre et du Lavaldenan.
- L'enjeu sera aussi très fort pour plusieurs rapaces : l'Aigle de Bonelli, le Circaète Jean-le-Blanc et le Faucon hobereau.
- Concernant les espèces végétales: 7 espèces patrimoniales sont répertoriées sur le site de référence SILENE dont 6 sont protégées.

### **3. Anthropisation d'un espace naturel remarquable**

300 000 visiteurs annuels sont prévus, répartis sur 190 jours soit 1200 véhicules journaliers. Ils s'ajouteront aux 300 000 visiteurs annuels du parc animalier de la Barben tout proche. Cette augmentation de trafic routier sur la départementale D 572 va engendrer une augmentation des émissions de CO2 et un désagrément certain pour les riverains souhaitant circuler jusqu'à Saint-Cannat.

### **Conclusion**

Le collectif Cistude s'oppose à ce projet de tourisme de masse qui aurait un impact irréversible sur la biodiversité présente sur ce site. La sobriété s'impose pour ce monument historique qu'est le château de La Barben.

Notre avis est donc **très défavorable**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

*Pour le collectif Cistude*  
*Christelle Milleville*  
*Coprésidente*





Le Collectif Cistude est une association ayant pour objectifs la protection de l'environnement, la protection de la biodiversité et notamment de la faune et de la flore, la protection des habitats des espèces animales et végétales, la lutte contre les pollutions de l'air, de l'eau et des sols, la dépollution et la restauration respectueuse des équilibres écologiques des environnements naturels dégradés par l'anthropisation, la promotion et la mise en œuvre de comportements respectueux des équilibres écologiques et du vivant sauvage, et notamment l'agriculture biologique et les circuits courts de production-consommation, l'éducation à l'environnement.

Le collectif Cistude exerce son action sur les cinq départements de la région Provence-Alpes- Côte d'Azur.

Miramas, le 5 juin 2023

Collectif Cistude  
BP 60049  
13142 MIRAMAS CEDEX  
www.collectifcistude.org

M. Frank SANTOS  
Maire de La Barben  
1 place de Forbin  
13330 LA BARBEN

**Objet : Contribution du collectif Cistude dans le cadre de la participation du public relative au projet Rocher Mistral à La Barben.**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la participation du public attendue suite à la présentation par la SAS Rocher Mistral de son projet de développement d'un parc à thème sur votre commune, nous vous faisons part de nos remarques.

**1. Artificialisation des sols**

La Loi Climat & Résilience recommande de diviser par 2 la consommation d'espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (NAF) entre 2021 et 2030. Or, pour la commune de La Barben, l'artificialisation cumulée de référence (consommation de NAF de 2011 à 2020) s'élève à 4,8 ha, soit une consommation annuelle moyenne de 0,4 ha. La Loi Climat & Résilience déclinée à l'échelle de La Barben définit donc un objectif de consommation d'espaces NAF de 2,4 ha pour la décennie 2021-2030, soit 0,2 ha par an<sup>1</sup>.

Le projet de réaménagement du site du château de La Barben impacterait 9,1 ha dont un défrichement estimé à 4,85 ha. Ce projet excède donc largement l'objectif de consommation NAF pour la commune de La Barben.

**2. Biodiversité**

- Le projet est inclus dans la zone classée Natura 2000 « Garrigues de Lançon et Chaînes alentour ».

<sup>1</sup> Ministère de la Transition écologique – Observatoire national de l'artificialisation - Diagnostic La Barben Sparte Beta

- Le projet entraînerait l'abattage de plus d'une centaine d'arbres.
- Une zone de 2,26 ha impactés par ce projet constitue un habitat favorable à la nidification du rolhier d'Europe.
- Sur le site prospèrent plusieurs colonies de chiroptères : murins à oreilles échancrées, murins cryptiques. Les effectifs de ces colonies se sont effondrés entre 2020 et 2022. Des caves qui étaient le lieu de leur accouplement ont été comblées. Le site est en effet ouvert au public depuis juillet 2021, sans étude d'impact et sans que la MRAE n'ait pu formuler un avis. Le projet aura encore un impact fort sur cette colonie, à la fois sonore et lumineux. L'impact sonore d'ailleurs ne pourra être évalué qu'une fois les spectacles mis en place ce qui est une aberration.
- Ce projet impactera aussi la zone toute proche de nidification du Grand-Duc d'Europe qui se trouve au niveau de la confluence de la Touloubre et du Lavaldenan.
- L'enjeu sera aussi très fort pour plusieurs rapaces : l'Aigle de Bonelli, le Circaète Jean-le-Blanc et le Faucon hobereau.
- Concernant les espèces végétales: 7 espèces patrimoniales sont répertoriées sur le site de référence SILENE dont 6 sont protégées.

### **3. Anthropisation d'un espace naturel remarquable**

300 000 visiteurs annuels sont prévus, répartis sur 190 jours soit 1200 véhicules journaliers. Ils s'ajouteront aux 300 000 visiteurs annuels du parc animalier de la Barben tout proche. Cette augmentation de trafic routier sur la départementale D 572 va engendrer une augmentation des émissions de CO2 et un désagrément certain pour les riverains souhaitant circuler jusqu'à Saint-Cannat.

### **Conclusion**

Le collectif Cistude s'oppose à ce projet de tourisme de masse qui aurait un impact irréversible sur la biodiversité présente sur ce site. La sobriété s'impose pour ce monument historique qu'est le château de La Barben.

Notre avis est donc **très défavorable**.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

*Pour le collectif Cistude*  
*Christelle Milleville*  
*Coprésidente*





## Consultation projet

venice20@free.fr

Mer 05/07/2023 11:40

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Bonjour,

Connaissant un peu le site, je dois avouer que ce projet m'inquiète. Pourquoi ne pas protéger les sites naturels existants, en cette période d'avis de sécheresse et d'urgence environnementale ?

Graziella Kremer



## Participation publique, projet Rocher Mistral La Barben

christian.marquis@laposte.net

Mer 05/07/2023 11:52

À :POTIER Dominique (DGS La Barben) <dgs@labarben.fr>

Madame, Monsieur,

Le projet Rocher Mistral aurait des conséquences inacceptables sur les écosystèmes : artificialisation des sols, atteintes graves à la biodiversité, augmentation massive de la fréquentation du site.

Ce projet vintage et anachronique est en déphasage avec la prise de conscience par l'opinion publique de l'urgence de protéger le Vivant.

**Mon avis est très défavorable**

Christian Marquis

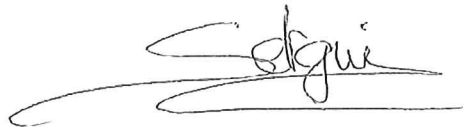


Monsieur,

Je suis contre ce projet car je suis attaché à la nature, aux animaux et à la forêt. Je veux que l'on sauve les espaces qui vont être rasés. Les animaux ne resteront pas dans un environnement qui n'est pas accueillant. Entre le bruit, la pollution des voitures et l'afflux de monde, la faune sera dérangée. Ils aiment le calme et la tranquillité. Ce qui est totalement l'inverse avec ce que les permis d'aménager prévoient.

Je pense qu'il faut arrêter de regarder les profits financiers et se tourner vers une conscience de notre environnement. Je ne veux pas que La BARBEN devienne un Disney land Paris.

Sotgiu clément



REÇU LE

05 JUL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

591-5



SALON LE 05/07/23

Bonjour,

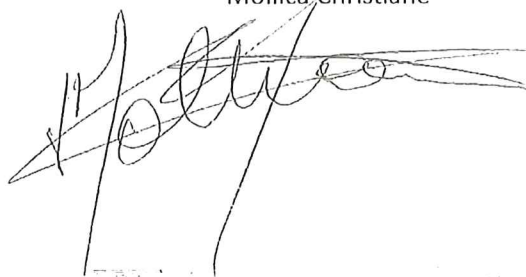
Je souhaite me prononcer contre les permis d'aménager du Rocher Mistral.

En effet, je pense que notre planète est déjà dans un état pitoyable (pollution, déforestation, abus sur l'eau et incivisme dans la nature.) Il faut protéger les sites qu'il reste et ce projet veut défricher des zones entières de forêt.

En plus, je pense qu'il va y avoir des flux de populations qui vont envahir cette petite commune et on va se retrouver avec un engorgement de masse touristique (les calanques luttent actuellement contre pour tous les effets néfastes que cela entraine).

SVP prenez soin de notre environnement

Mollica Christiane



REÇU LE

05 JUIL. 2023

REÇU LE

05 JUIL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

592-6





Pélissanne, le 05/07/2023

Monsieur Bruno ESCOFFIER

Pélissanne

Pourquoi dénaturer un tel paysage avec autant de constructions qui n'apporteront que des nuisances aux riverains ainsi qu'au village paisible qu'est La Barben.

Ce projet va à l'encontre de tout ce qui se fait actuellement... par le Gouvernement tel que protection de la nature, économie d'énergie, etc.

Cordialement

Monsieur Bruno Escoffier

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bruno Escoffier', with a long horizontal flourish extending to the right.

REÇU LE

05 JUIL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

593-7



504

Bonjour,

Dans le cadre de l'avis de participation du public par voie électronique relative aux demandes de permis d'aménager Pa 013 009 22 0006 et Pa 013 009 22 0007

**Je suis tout à fait opposée au Projet du Rocher Mistral**

Le porteur du projet se défend de part celui-ci de valoriser, protéger et faire perdurer le patrimoine et la mémoire de la provence.

Toutes ces constructions, aménagements et travaux vont porter atteinte aux sites magnifiques ou ils sont prévus.

Une catastrophe, ce projet met en péril

- LE PATRIMOINE NATUREL,
- LA FAUNE ET LA FLORE,
- L'ENVIRONNEMENT
- L'URBANISATION
- LES RISQUES INCENDIES/INONDATIONS

La question ne devrait même pas se poser car :

Le Projet s'inscrit dans une zone classée NATURA 2000 qui a vocation à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel

Défricher des zones naturelles non loin de la Touloubrequi quand on sait que ce sont des barrières naturelles et abris pour la faune

Mettre un projet d'activité spectacle jouxtant un lieu de culte classé aux monuments historique ainsi que le cimetière communal

Aller à l'encontre de toutes les réglementations mises en place par les services de l'état dans les zones situées dans le périmètre risques d'incendie et inondations aléa FORT, en inscrivant ce projet dans ces zones

Polluer par des nuisances sonores la tranquillité des riverains et surtout des animaux notamment des espèces protégées

REÇU LE

05 JUL. 2023

REÇU LE

05 JUL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

595-9.

MAIRIE DE LA BARBEN



505

Bonjour,

**Je suis tout à fait contre ce Projet du Rocher Mistral**

Pour moi ce Projet n'apporte rien si ce n'est que des termes qui son défrichement destruction dépeuplement, insécurité

L'aménagements et travaux construction d'un pont, passerelle gradin hôtel village provençal lac vont porter atteinte aux sites magnifiques

L'ENVIRONNEMENT  
LE PATRIMOINE NATUREL,  
LA FAUNE ET LA FLORE,  
L'URBANISATION  
LES RISQUES INCENDIES  
LES RISQUES INONDATIONS

Défrichement des zones naturelles

Le Projet s'inscrit dans une zone classée NATURA 2000 qui a vocation à assurer la survie à long terme des espèces et des habitats particulièrement menacés et la préservation de la diversité biologique et du patrimoine naturel

Accueillir des visiteurs dans des zones situées dans le périmètre risques d'incendie et inondations aléa FORT,

Polluer par des nuisances sonores la tranquillité des riverains et surtout des animaux notamment des espèces protéger

A l'heure ou on prône le respect de l'environnement, de la faune et de la flore comment peux-tu on permettre l'aboutissement d'un tel projet qui n'a de but que défigurer et de détruirai notre belle PROVENCE

**Annie GERIN**



REÇU LE

05 JUIL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

596 - 10



506

Mme Falconéri Danielle

64 Rue Mermoz

13330 Pélissanne

Pélissanne, le 05/07/2023

Faisant suite au dépôt des permis d'aménager de la SAS Rocher Mistral et après consultation, je suis horrifiée de voir autant de constructions qui vont dénaturées le site naturel en zone Natura 2000.

Il va de meme que les riverains habitants à côté vont être dérangés par la circulation, le bruit et la pollution que va engendrer un tel projet (poubelles, bouteilles déposées dans la nature).

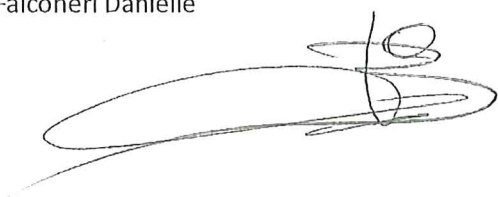
Sans compter que pour construire un tel complexe il faut défricher notre belle nature ce qui va causer des dommages irréversibles à la faune et la flore.

De ce fait, je suis contraire à ce projet.

Bien à vous

Cordialement

Mme Falconéri Danielle



REÇU LE

05 JUL. 2023

MAIRIE DE LA BARBEN

594-8





**MICHEL Géraldine**

---

**De:** jean-claude Legrand <jc-legrand@hotmail.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 12:02  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Extension du parc Rocher Mistral à La Barben

Bonjour

Je souhaite exprimer mes fortes réserves concernant le projet d'extension du parc de loisirs "Rocher Mistral" à La Barben. Alors que je comprends l'importance du développement économique, je crains que cette expansion ne nuise à l'environnement et à l'harmonie de notre belle région.

L'un des aspects préoccupants de cette extension est la destruction d'une forêt locale. En tant que résidents, nous devons être des gardiens responsables de notre environnement naturel. La destruction d'une telle zone boisée entraînerait non seulement la perte d'espaces verts essentiels, mais aussi une diminution de la biodiversité et un déséquilibre écologique.

De plus, l'augmentation du nombre de visiteurs attirés par le parc aurait un impact sur notre petite communauté. Les problèmes de circulation déjà présents dans la région seraient exacerbés, entraînant des temps de trajet plus longs et une frustration accrue pour les résidents locaux. De plus, l'augmentation du trafic peut également entraîner une augmentation des émissions polluantes, ce qui va à l'encontre de nos efforts pour préserver un environnement sain et durable.

Je tiens également à souligner l'importance de protéger notre patrimoine culturel et historique. La Barben est imprégnée d'une riche histoire médiévale et provençale, et nous devons veiller à ce que toute expansion respecte et préserve cette identité unique. Une croissance incontrôlée du tourisme risque de transformer notre village en une attraction commerciale sans âme, perdant ainsi son charme et son authenticité.

Je vous encourage vivement à reconsidérer ce projet d'extension et à explorer des alternatives qui pourraient concilier les intérêts économiques avec la préservation de notre environnement et de notre identité locale.

Cordialement,

Jean Claude Legrand



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Marie Meister <mf.meister@unistra.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 12:12  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** château aménagé, sérieux??

Bonjour,

Je suis chercheur en biologie et travaille sur les collections du Musée zoologique de Strasbourg. Je collabore beaucoup avec des naturalistes et scientifiques très sensibles aux dégradations organisées de nos milieux naturels, qui malgré les menaces environnementales restent pléthoriques. Or j'ai entendu mentionner votre projet de développement 'touristique' du Château de Rocher Mistral dont je connais la région encore splendide...

Je ne comprends pas que l'on commette encore de nos jours ce genre de choses au détriment du futur de nos enfants et autres descendants, pour un petit profit immédiat.

La vue à court terme n'est plus de mise! Je vous demande par conséquent de reconsidérer votre projet et de sauver ce qui peut l'être!

Sincèrement,

Marie Meister

--

**Marie Meister, PhD**  
UMR7044 du CNRS & Musée Zoologique de Strasbourg  
(Tél : +33 (0)3 68 85 04 84)  
[mf.meister@unistra.fr](mailto:mf.meister@unistra.fr)

Current address:  
Institut de Géologie  
1 Rue Blessig, F-67000 Strasbourg



509

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Herve Dallaporta <herve.dallaporta@orange.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 12:17  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Construction au château de La Barben.

C'est absolument anormal de laisser à un industriel du tourisme massacrer des zones protégées et faisant partie du patrimoine historique de la Provence. Les constructions réalisées entraînent une bétonisation des sols, des nuisances importantes sur l'environnement, des pollutions sonores et visuelles sur un site exceptionnel....  
J'apporte mon soutien à ceux qui souhaitent renforcer le contrôle de toutes les opérations sur ce site.  
En espérant que vous puissiez bloquer le projet envisagé.  
Il est d autre part anormal que le site mis en place autour du Château de La Barben soit un outil de propagande et de révision de l'histoire sans aucun contrôle.

Hervé Dallaporta



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** François Muratet <fmuratet@orange.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 12:23  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** consultation sur le projet d'aménagement du Château de la Barben

Bonjour,

Dans le cadre de la consultation sur le projet d'aménagement du Château de la Barben, que je connais et apprécie pour y être allé l'été dernier, je voudrais vous assurer de mon opposition totale à ce projet du fait des destructions qu'il va provoquer :

- déforestation de peupleraie, chênaies, ...
- destruction d'habitat pour les oiseaux (couple d'aigles de Bonelli, rolliers, circaètes, busards), les mammifères (chiroptères, genette commune), ...
- destruction d'habitat pour les amphibiens (dont la rainette méridionale) : destruction de près de 6 ha de zones humides.

Arrêtons de détruire la nature pour des projets touristiques qui n'ont pas de sens à l'époque du réchauffement climatique.

Cordialement,

François Muratet





SM

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Jean-Francois Cabestan <Jean-Francois.Cabestan@univ-paris1.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 12:32  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** La Barben

Madame, Monsieur,

Des riverains, des amateurs et des membres de la société civile issus de milieux les plus divers m'ont alerté de ce qui se passe à La Barben.

Connaisseur des causes patrimoniales de tout types, je mesure après analyse du dossier la gravité de la situation dans laquelle se trouve le domaine récemment repris par la société Rocher Mistral.

On comprend que la mise en valeur de ce dernier puisse induire des changements.

Toutefois, dans son ensemble le projet n'est respectueux ni du site dans lequel on se trouve, ni de la substance historique des constructions concernées, ni de la culture provençale, ni des populations riveraines, ni même, si l'on s'écarte du théâtre de l'action, de l'intérêt public en général, et le mot est faible.

En cette mesure, en qualité de sachant aguerri à ce genre de situation, je ne puis que m'opposer - comme beaucoup d'autres le font - à ces trois permis de construire qu'il est question d'accorder.

Avec ma plus profonde considération,

Jean-François Cabestan  
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne  
Chevalier des Arts et des Lettres

<http://www.jeanfrancoiscabestan.com>



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Renaud <renaud.brisond@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 13:35  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** avis aménagement Rocher Mistral

Chers conseillers de la Barben.

En tant qu'écologue/naturaliste, j'ai jeté un coup d'œil à l'étude d'impact au titre du code de l'environnement.

Je fréquente beaucoup ce magnifique endroit. Je ne suis pas surpris des longues listes d'espèces faune/flore qu'a réalisé le bureau d'étude Eco-Med. A noter qu'elle est incomplète, forcément, puisque les chargés de missions du bureau d'étude ne peuvent prospecter de manière « complète » la zone, par manque de temps.

Il est normal que des groupes d'espèces, notamment dans les insectes, n'aient pu être observés pleinement et les inventaires sont donc incomplets, ce qui est tout à fait normal.

Mais rien qu'avec ces listes dressées par ce bureau d'étude, on ne peut que se réjouir de voir là un tel réservoir de biodiversité.

Il faut donc proscrire absolument tout projet d'aménagement, aussi petit soit-il sur ce site.

Les mesures d'évitement, de réduction d'impacts sont, on le sait, inopérantes si l'on souhaite ne menacer aucune de ces espèces et habitats. On sait que trop bien comment, en modifiant légèrement un écosystème, on peut le faire s'écrouler totalement, même si des potentiels de résilience existent encore dans les milieux naturels.

En tant que spécialiste des forêts, j'ai de réelles craintes quant à la destruction de la peupleraie -frênaie rivulaire méditerranéenne concernée par l'emprise du projet, habitat très rare et menacé. La loi oblige de recréer à hauteur de 200% les habitats de zones humides détruits lors d'aménagement. Cela est un moindre mal, mais cette façon de raisonner est complètement idiote. Comment peut-on penser qu'en recréant de la forêt « artificiellement » ailleurs, on puisse compenser la destruction d'un milieu naturel qui a mis des 10aines d'années (sans doute faut-il raisonner sur une période dépassant la centaine d'années) à s'installer et à acquérir toute sa richesse en termes de biodiversité, de dynamique écologique et de résilience.

Tout en ne se concentrant que sur les milieux forestiers, il est aussi à déplorer que le parking actuel derrière le château, où se trouvent les vieux platanes et les vieux chênes, soit sujet à un aménagement. Effectivement, ces vieux arbres offrent un milieu forestier ancien très intéressant, dans la continuité de la forêt (chênaie, pinède) qui s'enfonce dans la vallée du Lavaldehan (Concernade) au Nord.

Les cavités sur les platanes abritent pics, chauve-souris, et écureuil. Pour ne citer qu'eux...

Des choucas et des étourneaux y nichent. Sans doute toute une entomofaune liée au bois mort (et potentiellement du pique prune, comme indiqué par Eco-Med).

Il ne faudrait pas couper ces arbres, même les plus jeunes, qui assureront la relève.

Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une forêt naturelle, ce boisement sur le parking au Nord du château ne doit pas être aménagé, car il joue un rôle fonctionnel proche de celui des vieilles forêts.

La friche de l'autre côté du Lavaldenan, qui sera également sujet à un aménagement important, pourrait potentiellement être une prairie humide. Pas étonnant qu'on y ai entendu du Pélodyte ponctué. Si ce milieu ouvert venait à être aménagé, il est à parier que peu d'amphibiens survivront dans cette zone. Et certainement pas le pélodyte ponctué, espèce très sensible...

Bref, vous l'aurez compris, je m'oppose totalement à ce projet d'aménagement.

Je pense que le Château Barben offre déjà une belle panoplie d'offres touristiques, en l'état actuel.

S'il souhaite garder sa dénomination de « parc naturel » déjà fortement usurpée pour un établissement qui est en réalité un parc à thème, le Rocher Mistral aurait tout intérêt à ne pas s'agrandir. Cela pour le bien de tous, notamment en ces temps difficiles de réchauffement climatique, où les zones humides et les forêts sont les derniers remparts contre une désertification qui menace de manière imminente.

signé anonymement.

513

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** foll'avoine paca <pacafollavoine@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 13:43  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** participation du public relative au projet Rocher Mistral à La Barben  
**Pièces jointes:** obs Rocher Mistral Barben juillet 2023.pdf

Bonjour veuillez trouver ci joint les observations de l'association Foll'avoine dans le cadre de la participation du public relative au projet Rocher Mistral à La Barben





Association Foll'avoine  
reconnue d'intérêt général  
40 Bd Jacques Monod  
84000 AVIGNON  
06 51 80 31 05  
n°sirene/siret 521 333 674 00021

Avignon le04/07/023

à M. Frank SANTOS  
Maire de La Barben  
1 place de Forbin  
13330 LA BARBEN  
Envoi par mail à : [dgs@labarben.fr](mailto:dgs@labarben.fr)

Objet : observations de l'association Foll'avoine dans le cadre de la participation du public relative au projet Rocher Mistral à La Barben

Monsieur,

En cette période de dérèglement climatique et d'incertitude géopolitique l'arrêt de la consommation d'espace agricole ou naturel ou forestier est une urgence absolue. Il est inconcevable de bétonner encore plus d' espace pour une entreprise privée qui plus est à but lucratif.

Toute consommation d'espace agricole constitue à nos yeux une mise en danger d'autrui par la baisse de potentiel agricole qu'elle génère.

Le rythme de consommation du foncier agricole actuel en PACA est incompatible avec les objectifs du SRADDET PACA 2019, notamment ceux concernant la **sanctuarisation des terres agricoles** allant de pair avec des zones d'**infiltrations des eaux pluviales**.

N'oublions pas que des travaux scientifiques tout récents du Muséum national d'histoire naturelle, MNHN, ( équipes de Marc-André Selosse) montrent que dans le sol **chaque mètre de racine correspond à 10 kilomètres d'hyphes de champignons mycorhiziens** connectés aux mycorhizes et que **chaque cm<sup>3</sup> de sol contient entre 100 m et 1 KM d'hyphes, dont la surface multiplie par 10000 ( dix mille ) le contact au niveau racinaire entre la plante et le sol en permettant le captage des éléments nutritifs et de l'EAU.**

Sous 1 m<sup>2</sup> de sol, la surface des hyphes représente environ 100 m<sup>2</sup>.

**En terme de ruissellement des précipitations, détruire des terrains agricoles enherbés ou des sols forestiers est donc 100 fois plus impactant que la destruction de leur simple superficie m<sup>2</sup>. C'est inadmissible de ne pas tenir compte de ces données scientifiques en continuant l'artificialisation des sols qui c'est sûr aggravent les inondations.**

**D'autre part, en ce qui concerne la biodiversité** réparer est « bien » mais ne pas casser est mieux. Ce ne sont pas quelques ruches qui vont remplacer les dizaines d'espèces d'abeilles sauvages dont certaines sont spécialisées pour les petites fleurs et se reproduisent dans des terriers avec une granulométrie de terrain et une nature de sol bien spécifiques que rien ne peut remplacer ni compenser.





Construire dans une zone classée grâce à sa biodiversité est un écocide.

Mettre en danger des colonies de chauves-souris rares est irrespectueux pour les citoyens qui auront à pâtir de l'augmentation du nombre d'insectes qu'elles auraient pu éliminer sans dommage collatéraux et gratuitement (ce qui n'est pas le cas des insecticides).

Agir ainsi, c'est également ignorer le rôle de ses chiroptères dans la lutte contre les papillons des chenilles processionnaires qui ravagent certaines pinèdes.

Nous vous invitons à lire ou relire le livre « Tristesse de la Terre » d'Eric Vuillard

<https://actes-sud.fr/node/56337>

Oui, Frédéric Mistral a eu des liens avec Buffalo Bill mais il ne serait bon pour personne que la Provence prenne le chemin tracé par cet organisateur de spectacles caricaturaux pour les civilisations des Américains Natifs.

**Notre territoire doit garder son potentiel agricole, l'agriculture est une activité économique à part entière , durable et surtout vitale.**

**Il est d'utilité publique de ne pas obérer l'avenir en réduisant les surfaces agricoles disponibles.**

Aussi sommes nous très défavorables à cette création d' infrastructures déraisonnables qui nuiront aux équilibres biologiques et hydrologiques du secteur pour une « rentabilité » immédiate dont la durabilité pose question.

bien cordialement

Pour l'association Foll'avoine sa trésorière Marie-Renée Blanc





**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Michel NICOLAS <michel.nicolas13330@yahoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 13:49  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Enquête publique  
**Pièces jointes:** Enquête Publique maire juin 2023 Réponse NICOLAS initiale.pdf

Bonjour,

Veillez trouver ci joint notre réponse au sujet de l'enquête publique permis de construire, permis d'aménager...

En espérant avoir répondu favorablement à votre demande

Sincères salutations

Michel NICOLAS



Mesdames, Messieurs,

Merci de nous donner l'occasion de donner notre avis sur un sujet d'actualité et en espérant que notre démarche soit entendue.

Nous avons pris le temps de nous informer avant de vous communiquer nos quelques réflexions et analyses.

Deux points restent à éclaircir avant tout et nous n'avons pas vu d'étude à ce sujet.

- Dangersité de la proximité du parc zoologique avec la zone Rocher Mistral recevant du public.

- Document MRAe, impact environnemental incomplet.

Tout d'abord, sécurité : Un fauve ou un animal dangereux peut s'échapper du parc animalier. Nous proposons, soit de déplacer le zoo vers Saint Cannat, soit déplacer le château vers Pélissanne, Lambesc ou Aurons, soit ériger une enceinte type mur de Berlin ou muraille de Chine. Le SAS Rocher Mistral pourrait récupérer des blocs non utilisés à Berlin ou des pierres restantes en Chine. Ces travaux seront à la charge de SAS Rocher Mistral. Nous savons qu'à La Barben, nous ne craignons pas le ridicule, alors, allons y !

L'impact environnemental est incomplet. L'étude porte sur beaucoup de points importants. Nous ne voyons pas apparaître l'étude relative à l'environnement de l'Eglise Saint Sauveur de La Barben. Or, c'est un sujet crucial pour notre humanité, un sujet important pour nous Chrétien en majorité, pour nous Français, Barbenais de surcroît. En effet, aucune étude relative au « sexe des anges » eux qui doivent certainement patrouiller autour de l'Église. MRAe, il faut revoir la copie et la compléter. Nous proposons que SAS Rocher Mistral prenne en charge cette étude bien sûr !!!

En conclusion si vous le permettez, revoyez votre comportement, soyez constructifs et surtout composez avec SAS Rocher Mistral. L'histoire nous a appris qu'il y a deux sortes d'hommes, des constructeurs et des destructeurs. La mairie de La Barben nous montre un visage de destructeurs. Vous n'avez pas été élu pour cela . La Barben et les Barbenais auraient tout à y gagner dans l'affaire en composant sans pour autant tout accepter ...

Christiane et Michel NICOLAS



S15

## MICHEL Géraldine

---

**De:** Carole Breteau <carobreteau@free.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 14:08  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Consultation Rocher Mistral - Avis négatif

Bonjour,

Est-il bien nécessaire de défricher et artificialiser des milliers d'hectares, de détruire un biotope en fragile équilibre et abritant quelques espèces protégées, pour un projet dont l'initiateur ne se pli que rarement aux obligations légales concernant le bâti existant, et à l'heure où la sauvegarde de nos écosystèmes, de nos espaces boisés est si indispensable ? La réponse est évidemment non.

Merci de donner un avis défavorable au projet en l'état, et de demeurer garant des obligations auxquelles tout un chacun en tant que citoyen doit se plier.

La liberté d'entreprendre et de faire de l'argent ne doit pas être notre seule boussole, quand tant d'intérêts pour l'avenir de nos territoires, le maintien d'espaces et de conditions vivables pour tous sont en jeu.

Carole Breteau  
Aix en Provence





**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Michael Scholtes <michael.scholtes@me.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 14:14  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Opposition à l'aménagement du Rocher mistral

Je vous écris suite à la consultation publique pour m'opposer au projet d'aménagement.

Quel signal aberrant cela enverrait alors que l'habitat des espèces doit être de plus en plus protégé si on veut avoir une chance de sauver ce qui peut l'être. La nature se détruit très vite et met des millénaires à se reconstruire. Protégeons la biodiversité, et la beauté de ce qui existe déjà ! Ne sombrons pas dans la folie d'aménagements nocifs !

Cordialement

Michaël Scholtes

Envoyé de mon iPhone



**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Mylène TOLLIE <mylene.tollie@wanadoo.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 14:21  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Avis participation du public sur aménagement ROCHER MISTRAL

Bonjour,

Je suis naturaliste et paysanne. J'ai entendu parler de ce projet d'aménagement et je me suis renseignée à son sujet.

Je suis contre ce projet qui va détruire le peu d'espaces naturels qu'il reste en France, même s'il y a compensation. Ce qui est détruit l'est définitivement. Le recréer ailleurs ou le protéger ailleurs est une tromperie.

STOP à l'artificialisation des espaces naturels.

Cordialement,

Mylène Tollié



S18

**MICHEL Géraldine**

---

**De:** Extinction Rebellion Aix-en-Provence <paysdaix@extinctionrebellion.fr>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 14:22  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Avis Défavorable - Rocher Mistral

Bonjour,

En tant que mouvement regroupant des citoyens concernés par l'avenir de nos territoires et l'équilibre écologique, nous nous opposons formellement à ce projet, qui engendrerait défrichage d'une surface considérable (ruissellement, perte du profit écosystémique forestier, cadre de vie...) destruction d'habitats d'espèces protégées, artificialisation massive, imperméabilisation des sols... L'heure n'est plus à ce genre de projets ! La raison économique à court terme et pour le seul profit de quelques-uns ne peut plus primer sur l'intérêt de toutes et tous.

Bien cordialement,

Choregie pour XR Pays d'Aix

-----  
***Avec Amour & Rage !***

Extinction Rebellion Aix-en-Provence

[paysdaix@extinctionrebellion.fr](mailto:paysdaix@extinctionrebellion.fr)

<https://extinctionrebellion.fr/rejoignez-nous>

<https://www.facebook.com/groups/1040315516316242>

<https://www.instagram.com/xraix2050/>

[https://twitter.com/aix\\_xr](https://twitter.com/aix_xr)



**MICHEL Géraldine**

**De:** Carine Proust <carineprofle@gmail.com>  
**Envoyé:** mercredi 5 juillet 2023 14:30  
**À:** dgs@labarben.fr  
**Objet:** Enquête publique

Nom : Proust  
 Prénom : Carine  
 Mail : [carineprofle@gmail.com](mailto:carineprofle@gmail.com)

**Je suis opposée à ces permis d'aménager**

pour les raisons suivantes :

- **les aménagements sont incompatibles avec les contraintes urbanistiques des lieux (La Barben est une zone identifiée « espace agro-naturel » dans le Scot du pays salonais) ;**
- **certains des terrains ciblés sont classés en zone protégée Natura 2000, zone protégée LPO, SNIEF 1 et 2 (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique);**
- **cela risque d'aggraver l'artificialisation des sols et réduire la biodiversité :** La réalisation de ce projet provoquera l'abattage d'une centaine d'arbres et l'artificialisation/pollution d'une dizaine d'hectares qui sont autant de réservoirs d'une riche biodiversité. On est bien loin des recommandations de la Convention citoyenne concernant la réduction de l'artificialisation des sols et la consommation des espaces naturels et agricoles pour préserver la biodiversité.
- **pollutions sonores et lumineuses aggravées :** Les pollutions sonores et lumineuses des spectacles déjà existants et prévus dans les permis d'aménager mettent en danger plusieurs espèces protégées : les chauves-souris à oreilles échancrées (Murins) et l'aigle de Bonelli. Depuis des dizaines d'années, le château de La Barben héberge dans ses souterrains l'une des plus importantes colonies de Murins à oreilles échancrées de la Région Sud avec 600 à 700 individus. Cette espèce figure sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature. Ce projet aura aussi comme conséquence la dégradation des lieux d'habitat et de chasse de l'aigle de Bonelli, rapace emblématique de notre territoire. C'est d'ailleurs au nom de la protection de ces espèces protégées que le préfet des Bouches-du-Rhône vient de prendre le 13 juin 2023 un arrêté de sursis à statuer sur le défrichement d'un bois destiné à être transformé en chemin d'accès entre les parkings et la billetterie.

Avec la pollution sonore et lumineuse des spectacles prévus en journée et en soirée les animaux du zoo se retrouveront en situation de stress, ce qui peut avoir des incidences économiques sur l'activité du zoo

- **cimetière du village mitoyen du futur projet :** la prière et le recueillement sont primordiaux pour honorer la mémoire des morts, nécessitant une atmosphère de calme et de paix. Ce qui ne sera plus possible avec les spectacles, les cris et les applaudissements des visiteurs.
- **Aggravation des risques liés à la circulation routière et de la pollution :** Compte tenu de l'étroitesse et de la sinuosité des routes, les risques d'engorgement de la circulation – déjà effectifs lorsque le zoo est en haute saison (mai, juin, juillet, août) –, les risques d'accidents matériels ou humains avec des piétons et des cyclistes seront inévitablement démultipliés
- **Modification d'un site classé Monument historique :** « l'implantation de constructions nouvelles à pour conséquence de modifier le site de manière définitive ». (avis défavorable de l'Architecte des monuments de France)
- **Sur-fréquentation touristique :** tout le monde s'accorde à reconnaître que le modèle économique du sur-tourisme n'est plus soutenable et qu'il provoque de graves atteintes à l'environnement.
- **détérioration de l'habitat naturel de l'Aigle de Bonelli,** protégé ; des chauves-souris (**murins à oreilles échancrées**), protégées : « Une demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées a tout de même été élaborée »
- **aggravation des risques d'inondation :** L'artificialisation des sols diminuera leur capacité d'absorption, augmentera le ruissellement et accélérera le gonflement des eaux de la Touloubre lors des gros orages, mettant ainsi en danger les habitants situés en aval, à La Barben et Pelissanne
- **aggravation des risques incendie :** La carte des Bouches-du-Rhône des aléas induits pour les feux, classe la parcelle des tribunes en zone d'aléas forts et celle des boutiques en zone d'aléas très forts. Les moyens de surveillance annoncés par le porteur du projet n'empêcheront jamais le déclenchement accidentel d'un incendie par les touristes (ou par d'autres causes) et sa propagation rapide, ni la mise en danger des touristes, des riverains ou des pompiers

La délivrance de ces permis irait à l'encontre des nécessités écologiques que les autorités, les associations et les citoyens demandent et qui sont des nécessités pour la survie de la région !